

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Extrait : n° 22 /2023/RK/DK/CKAF
du procès-verbal des délibérations de
la réunion du conseil municipal

Région de Kaffrine
Département de Kaffrine
Commune de Kaffrine

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 60-025 du 1^{er} février 1960 portant création de la commune de Kaffrine ;

Vu la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales, modifiée ;

Vu le décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le procès - verbal n° 01-2022/C.KAF du 12 février 2022 portant installation du Maire et élections des adjoints ;

Vu le procès - verbal de la session extraordinaire du conseil municipal en date du 21 décembre 2023.

DELIBERE

Article premier : le conseil municipal de Kaffrine, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le logo de la commune de kaffrine.

Article 2 : La présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Préfet
- Receveur municipal
- Registre des délibérations
- Affichage

Pour extrait certifié conforme

Fait à Kaffrine, le 22 décembre 2023



Pour le Maire
et par délégation

Dr Moustapha D. OP